



**PRÉFET
DU FINISTÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

ENQUÊTE PUBLIQUE PORTANT SUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE PRÉSENTÉE PAR LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE (SPL) EAU DU PONANT RELATIVE AU PROJET DE SÉCURISATION DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU TERRITOIRE DU PAYS DE BREST- ELORN ET DE RESTRUCTURATION DE L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DE PONT-AR-BLED À PLOUÉDERN

Communes de PLOUEDERN et LA ROCHE-MAURICE

Par arrêté préfectoral du 2 mai 2024 a été prescrite l'ouverture d'une enquête publique portant sur la demande d'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau présentée par la société publique locale (SPL) Eau du Ponant au titre des articles L. 181-1 et suivants du code de l'environnement relative au projet de restructuration de l'usine de production d'eau potable de Pont-Ar-Bled sur la commune de Plouédern, siège de l'enquête publique, afin de sécuriser l'alimentation en eau potable du territoire du pays de Brest-Elorn.

Le projet consiste notamment :

- à construire deux retenues d'eau brutes d'un volume total de 35.000 m³ équivalent au volume nécessaire à l'autonomie d'une journée de fonctionnement moyen de l'usine de production ;
- à déplacer la prise d'eau actuelle en amont, associé à la création d'un nouveau seuil en rivière franchissable dans sa conception ;
- à la construction d'une nouvelle filière de traitement ;
- à la réorganisation et la déconstruction des bâtiments existants.

Cette enquête se déroulera du **27 mai 2024 à 9h00 au 26 juin 2024 à 17h30 soit pendant une durée de 31 jours consécutifs.**

Le projet relève des rubriques 1.1.1.0 (D), 2.2.1.0 (D), 2.2.3.0 (D) et 1.1.2.0 (A), 1.2.1.0 (A), 3.1.1.0 (A) de la nomenclature des installations ouvrages travaux et activités (IOTA) soumises à autorisation ou à déclaration ainsi que des rubriques 4510-2 (substances dangereuses pour l'environnement aquatique), 4710 (chlore) et 2910 (installations de combustion) soumises à déclaration au titre de la nomenclature des installations classées.

Le commissaire enquêteur, M. Jean-Jacques LE GOFF, se tient à la disposition du public pour recevoir les observations et propositions en mairie de :

PLOUÉDERN (1 rue de la mairie 29800 PLOUÉDERN) :

- lundi 27 mai 2024 de 9h00 à 11h45
- samedi 15 juin 2024 de 9h00 à 11h45
- mercredi 26 juin 2024 de 14h30 à 17h30

LA ROCHE-MAURICE (rue de la mairie – 29800 LA ROCHE-MAURICE) :

- mercredi 5 juin 2024 de 14h00 à 17h00

Toute information relative au projet peut être demandée à la SPL Eau du Ponant : Mme Sophie DERNAUCOURT, chef de projet, Eau du Ponant, 210 bd François Mitterrand, CS 30117 Guipavas, 29802 Brest Cedex 9 – 02 29 00 77 83 - sophie.dernaucourt@eauduponant.fr

Pendant l'enquête, le dossier d'enquête composé des pièces prévues à l'article R. 123-8 du Code de l'Environnement notamment l'étude d'impact du projet, l'avis délibéré de la Mission régionale d'autorité environnementale de Bretagne et le mémoire en réponse à cet avis ainsi que l'avis du conseil national de la protection de la nature est tenu à la disposition du public :

- en version papier et numérique en mairie de Plouédern et en version papier en mairie de La Roche-Maurice, aux jours et heures habituels d'ouverture au public
- en version numérique, à la préfecture du Finistère – 42 boulevard Duplex – 29000 Quimper, aux jours et heures d'ouverture habituels au public
- via le portail internet des services de l'État dans le Finistère : <https://www.finistere.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>
- sur le site dédié à l'enquête accessible à cette adresse : <https://www.registre-numerique.fr/usineeaputableplouedern>

Pendant la durée de l'enquête publique, le public peut consulter et consigner ses observations et propositions de la manière suivante :

- dans les registres d'enquête publique (établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire-enquêteur), prévus à cet effet en mairies de Plouédern et La Roche-Maurice
- par correspondance postale, à l'attention du commissaire enquêteur, adressée à la mairie de Plouédern, 1 rue de la mairie, 29800 Plouédern
- sur le registre dématérialisé sécurisé accessible depuis le lien suivant : <https://www.registre-numerique.fr/usineeaputableplouedern>
- par courriel transmis à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse suivante : usineeaputableplouedern@mail.registre-numerique.fr
- par observations écrites ou orales reçues par le commissaire enquêteur lors des permanences

Les observations et propositions écrites ou déposées sur les registres ou adressées par voie postale sont tenues à disposition à la mairie de Plouédern, siège de l'enquête. Les observations et propositions du public transmises par courriel ou sur le registre dématérialisé sont consultables par le public dans les meilleurs délais sur le site du registre dématérialisé mentionné ci-dessus.

Pour être recevables, les observations et propositions doivent être exprimées entre le 27 mai 2024 à 9h00 et le 26 juin 2024 à 17h30.

Le rapport et les conclusions de l'enquête publique sont tenus à la disposition du public, dans les mairies des communes susmentionnées, à la préfecture du Finistère et sur le site internet des services de l'État dans le Finistère susmentionné, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Au terme de cette procédure, le préfet du Finistère est l'autorité compétente pour délivrer l'autorisation environnementale, éventuellement assortie de prescriptions ou la refuser par arrêté préfectoral.